

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Conseil Municipal du 5 novembre 2019

1 – Contexte général et financier

1.1 – Un débat obligatoire

Depuis la loi du 16 juillet 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la république (Loi NOTRe), le débat d'orientation budgétaire est remplacé par un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) dans lequel sont présentés les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le rapport d'orientation budgétaire permet d'informer l'assemblée délibérante sur l'environnement économique et la situation de la ville, afin d'éclairer son choix lors du vote du budget primitif de l'exercice 2020. Comme initié en 2017, le budget 2020 sera adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice concerné.

Dans le cadre de la loi de finances 2020, les orientations proposées traduisent la volonté d'accentuer le redressement des finances publiques. A cet effet, la stratégie proposée par le gouvernement repose sur un effort inédit de maîtrise des dépenses publiques. Le montant des économies à réaliser sur l'ensemble du quinquennat peut être évalué à 82 milliards d'euros. Un tel effort de maîtrise de la dépense publique apparaît d'autant plus ambitieux qu'il est concentré sur la période 2018-2020.

Le projet de budget 2020 est fondé sur une hypothèse de croissance de 1,3 % (estimée à 1,4 % en 2019). Ces éléments financiers sont majorés du coût des décisions de l'Etat impactant les collectivités et notamment en 2020 les incertitudes liées à la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Malgré ce contexte économique et social difficile, l'année 2019 a vu la livraison de nombreux projets conformément aux engagements. L'année 2020 s'inscrira dans une dynamique prolongée contribuant au développement de la ville et à la modernisation de nos équipements publics.

Dans le cadre des projets, la collectivité est attentive à associer les citoyens à la co-construction de leur avenir dans une démarche renouvelée de préservation du développement durable.

1 – Contexte général et financier

1.2 – Principales dispositions de la loi de finances 2020

1.2.1 – Contexte national

- Croissance : +1,3% en 2020 (1,4% estimé au titre de l'année 2019 après 1,5% réalisé en 2018) ;
- Prévision déficit public 2020 = 2,2% du PIB (Déficit estimé à 3,1% du PIB en 2019, réalisé 2,5% en 2018 et 2,8% en 2017) ;
- Institué par la loi du 29-12-2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) est modifié assez profondément dans le projet de loi de programmation pour la période 2018-2022. Dans son article 10, le projet de loi de programmation fixe une réduction des besoins de financement des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6Md€ et une croissance de leurs dépenses de fonctionnement plafonnée à 1,2% en valeur (taux d'inflation inclus) pour chacune des années 2018 à 2022. Bien que la ville ne fasse pas partie des collectivités concernées par ces limitations, l'existence de ces contraintes pourraient à terme impacter les relations financières avec des partenaires institutionnels comme la CANM et le Département qui sont soumis à la contractualisation avec l'Etat.

1.2.2 – Une réduction des dépenses contractualisée avec les collectivités territoriales

- La Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) vise le montant des économies à réaliser sur l'ensemble du quinquennat à environ 82 milliards d'euros (niveau tendanciel d'évolution de la dépense publique estimé par la Cour des Comptes) ;
- Ainsi, s'il n'est pas prévu de baisse des concours de l'État aux collectivités, il est attendu qu'elles diminuent leurs dépenses de fonctionnement de -13 Md€ à l'horizon 2022. Cette contractualisation est assortie de mécanismes renforcés de gouvernance reposant notamment sur l'instauration d'une nouvelle règle prudentielle qui doit permettre de s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités territoriales. Les excédents ainsi dégagés auront vocation à permettre leur désendettement progressif.

1 – Contexte général et financier

I.2 – Principales dispositions de la loi de finances 2020

I.2.3 – Autres dispositions

- FPIC (Fonds de Péréquation Inter Communal): La montée en puissance de ce fond créé par la loi de finances 2012 est stabilisé depuis la loi de finances 2016 à 1Md€. Ce montant est à nouveau stabilisé dans le cadre de la loi de finances 2020. Le FPIC prévu au titre de l'exercice 2020 est de 286.000 euros (2017 = 281.217 €, 2018 = 287.555 euros, 2019 = 286.825 €) .
- Dotations (DGF – DNP – DSU) : Compte tenu des dispositions du projet de loi de finances 2020, l'estimation des dotations à percevoir retenue dans le cadre du budget primitif 2020 est la suivante :

Eléments	Part forfaitaire Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)				Dotation Nationale de Péréquation (DNP)				Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)			
	2017	2018	2019	Prévisions 2020	2017	2018	2019	Prévisions 2020	2017 Rang : 156/660	2018 Rang : 141/660	2019 Rang : 142/660	Prévisions 2020
financiers												
Montant perçu	1 238 151	1 250 965	1 260 984	1 260 984	350 556	360 609	377 129	369 900	2 111 400	2 195 056	2 265 008	2 346 900
Ecart n-1 (en valeur)	-196 372	12 814	10 019	0	-1 869	10 053	16 520	-7 229	134 315	83 656	69 952	81 892
Ecart n-1 (en %)	-14%	1%	0,8%	0%	-1%	3%	4,6%	-1,92%	7%	4%	3,2%	3,6%

2 – Les orientations de fonctionnement

2.1 – Analyse rétrospective 2015-2018 (Comptes administratifs)

2.1.1 – Evolution épargne nette

Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Produits fonctionnement courant (A)	17 647	17 668	17 670	17 739
Produits des services	702	740	705	717
Impôts et taxes	11 495	11 553	11 831	11 806
Dotations et participations	5 207	5 168	5 014	5 087
Autres produits de gestion courantes	55	51	42	37
Atténuations des charges	188	156	78	92
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0
Produits exceptionnels larges (B)	121	77	103	39
Produits fonctionnement (C = A + B)	17 768	17 745	17 773	17 778
Charges de fonctionnement courant (D)	14 175	14 251	14 090	14 358
Charges à caractère général	2 902	2 822	2 842	3 030
Charges de personnel, frais assimilés	9 062	9 088	9 067	9 179
Autres charges de gestion courante	2 211	2 341	2 150	2 134
Atténuations des produits	0	0	31	15
Autres charges fonctionnement courant	0	0	0	0
Excédent brut de fonctionnement (A-D)	3 472	3 417	3 580	3 381
Charges exceptionnelles larges (E)	91	83	163	72
Charges de fonctionnement hors int. (F = D+E)	14 266	14 334	14 253	14 430
EPARGNE DE GESTION (C-F)	3 502	3 411	3 520	3 348
Intérêts (G)	352	238	277	236
Charges de fonctionnement (I = F+G)	14 618	14 572	14 530	14 666
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	3 150	3 173	3 243	3 112
Annuité en capital de la dette (K)	-1 126	-1 071	-1 174	-1 247
EPARGNE NETTE (L = J-K)	2 024	2 102	2 069	1 865

Une épargne nette préservée autorisant la réalisation des investissements importants visant à la redynamisation de notre ville.

Epargne nette des villes du Gard dont la population est proche de celle de Saint-Gilles (Données CA 2018)		
Bagnols sur Cèze	983K€	18.649 hbts
Uzès	2.072K€	8.912 hbts
Pont Saint Esprit	860K€	10.512 hbts
Vauvert	718K€	11.635 hbts
Beaucaire	1.142 K€	16.269 hbts
Saint-Gilles	1.865 K€	13.609 hbts
Villeneuve les Avignon	673 K€	11.949 hbts

2 – Les orientations de fonctionnement

2.2 – Situation de la dette communale au 31-10-2019

Prêteur	Capital restant dû	%
Sté de Fin. Local	2 996 945,220	25,05%
Crédit Mutuel	2 429 494,390	20,30%
Société Générale	1 945 762,500	16,26%
La Banque Postale	1 725 000,000	14,42%
Crédit Agricole	1 546 048,800	12,92%
Caisse d'Epargne	737 274,930	6,16%
Dexia Crédit Local	585 000,000	4,89%
Total	11 965 525,84	100,00%

Pour rappel, la dette de la commune s'élevait à la somme de 12.681 K€ au 1^{er} janvier 2014.

Encours de dette des villes du Gard dont la population est proche de celle de Saint-Gilles (Donnée CA 2018)		
Bagnols sur Cèze	22.939 K€	18.649 hts
Uzès	16.100 K€	8.912 hts
Pont Saint Esprit	15.864 K€	10.512 hts
Vauvert	12.832 K€	11.635 hts
Beaucaire	13.862 K€	16.269 hts
Saint-Gilles	12.138 K€	13.609 hts
Villeneuve les Avignon	7.808 K€	11.949 hts

2 – Les orientations de fonctionnement

2.2 – Situation de la dette communale au 31-10-2019

➤ Structure par type de taux (En %)



La part de taux fixe dépasse désormais les 66 % contre 25 % fin 2014; la dette structurée ne représente plus que 6,6 % contre 40% fin 2014.

➤ Recours à l'emprunt sur l'exercice 2019 pour un montant de :

- 970 K€ souscrit auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 1,45% sur 15 ans
- 1.000.000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 1,13% sur 15 ans en cours de mobilisation

➤ Au 31 décembre 2019, l'encours de la commune sera de 12.796 K€.

2 – Les orientations de fonctionnement

2.3 – Fiscalité

- Le gouvernement a décidé de l'exonération par palier de la taxe d'habitation et de sa suppression avant la fin du quinquennat. Après une baisse de 1% en 2014, la ville de Saint-Gilles a poursuivi sa politique de maîtrise de la fiscalité communale entre 2015 et 2019 en maintenant son taux de taxe d'habitation à 18,46%.
- Après une diminution de 1 % en 2014, les taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ont été maintenus entre 2015 et 2018. En 2019, une nouvelle baisse de 5 % des taux a été votée. Les taux 2019 sont les suivants :
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties = 33,09% ;
 - ✓ Taxe sur les propriétés non bâties = 102,14%.
- En 2020, il est décidé de maintenir les taux à leur niveau actuel.

2 – Les orientations de fonctionnement

2.4 – Les orientations pour 2020

En milliers d'euros		- Source : Les comptes des communes CA 2018						
Comparatif fiscalité avec les villes du Gard dont la population est proche de celle de Saint-Gilles		Nombre d'habitants	Bases (en K€)	Taux	Produits (en K€)	Bases Euros / Habitants	Produits Euros / Habitants	
Strate : communes 10.000 à 20.000 habitants	TH (LV inclus)			16,68%		1 402	234	
	TF			22,76%		1 351	307	
	TFNB			52,18%		11	6	
Bagnols-sur-Cèze	TH (LV inclus)	18 649	25 289	14,95%	3 781	1 356	203	
	TF		20 561	24,85%	5 118	1 103	274	
	TFNB		168	67,50%	113	9	6	
Beaucaire	TH (LV inclus)	16 269	19 453	14,35%	2 792	1 196	172	
	TF		21 162	26,05%	5 514	1 301	339	
	TFNB		669	52,10%	349	41	21	
Pont-Saint-Esprit	TH (LV inclus)	10 512	12 299	23,24%	2 858	1 170	272	
	TF		10 437	31,50%	3 288	993	313	
	TFNB		116	99,00%	114	11	11	
Saint-Gilles	TH (LV inclus)	13 609	15 016	18,46%	2 772	1 103	204	
	TF		12 734	34,83%	4 434	936	326	
	TFNB		999	107,52%	1 075	73	79	
Uzès	TH (LV inclus)	8 912	14 111	13,13%	1 853	1 583	208	
	TF		12 142	21,37%	2 595	1 362	291	
	TFNB		88	69,52%	61	10	7	
Vauvert	TH (LV inclus)	11 635	14 397	15,69%	2 259	1 237	194	
	TF		12 581	33,02%	4 182	1 081	359	
	TFNB		548	92,03%	504	47	43	
Villeneuve-Lez-Avignon	TH (LV inclus)	11 949	26 739	14,83%	3 965	2 238	332	
	TF		17 725	31,98%	5 672	1 483	475	
	TFNB		66	115,63%	77	6	6	

2 – Les orientations de fonctionnement

2.5 – Hypothèse des dépenses de fonctionnement retenues pour le BP 2020

➤ **Nécessaire poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement :**

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : Les charges à caractère général font l'objet d'une vigilance forte avec pour objectif la nécessaire préservation de notre CAF. Cela nécessite un suivi et des arbitrages consciencieux des dépenses à engager sans dégrader le service rendu au public;
- Chapitre 012 – Charges de personnel : Les dépenses de personnel (détaillées sur la diapo suivante) représentent 61,15% des dépenses réelles de fonctionnement et imposent de ce fait une vigilance attentive dans la gestion des ressources humaines ;
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Enregistre les participations obligatoires de la ville auprès de divers organismes (SDIS, divers groupements intercommunaux (SMEG, ...) ainsi que les subventions versées aux associations implantées sur le territoire communal et au Centre Communal d'Action Sociale. La contraction des ressources impacte également l'ensemble de ces partenaires externes. Concernant les associations, le niveau de subvention est préservé ;
- Chapitre 66 : Enregistre les intérêts de la dette et les éventuels coûts liés aux opérations de refinancement lorsque des opportunités favorables se présentent pour la ville. Le recours, depuis 2016, à un prestataire de gestion active de la dette permet d'optimiser les démarches de consultation et d'obtenir les meilleures conditions financières qui se présentent. Ces dépenses sont étroitement liées aux variations du marché. Les conditions d'emprunt sont très favorables ces dernières années, les taux d'intérêts étant particulièrement attractifs. Pour 2020, la tendance semble être à la stabilité ;
- Chapitre 67 : Ce chapitre enregistre d'une part les dépenses liées aux possibles préjudices commerciaux résultant des travaux de voirie engagés depuis 2017 au bénéfice d'une attractivité future de notre ville. D'autre part, sont comptabilisées également les dépenses liées aux subventions façades. Compte tenu de la dynamique positive qui s'est enclenchée, l'enveloppe est fixée à 80.000 euros en 2020.

2 – Les orientations de fonctionnement

2.5.1 – Focus sur les charges de personnel

Evolution des effectifs (31/12/n) VILLE	CA 2016		CA 2017		CA 2018		CAA 2019		2020, 2021, ...	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires	213	211,00	213	211,00	203	201	195	194	195	194
Non titulaires "permanents"	18	16,00	18	16,00	30	29	26	25,6	26	26
Contrats de droits privé et horaires "Non titulaires non permanents"	44	33,00	44	33,00	31	24	35	29	35	29
Total	275,00	260,00	275,00	260,00	264,00	254	256	248,6	256	249

- **Le chapitre 012 – Charge de personnel et frais assimilés** représentera au BP 2020 près de 61,15% des dépenses réelles. Ces dépenses maîtrisées en volume depuis 2014, restent très sensibles aux décisions extérieures à la collectivité territoriale :
- Refonte des grilles indiciaires des catégories A, B et C (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations);
 - Mise en œuvre du régime indemnitaire dit RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) ;
 - Enfin, le maintien des services au public suppose des ajustements de fonction, un suivi précis de l'absentéisme, une gestion fine des carrières, ...

2 – Les orientations de fonctionnement

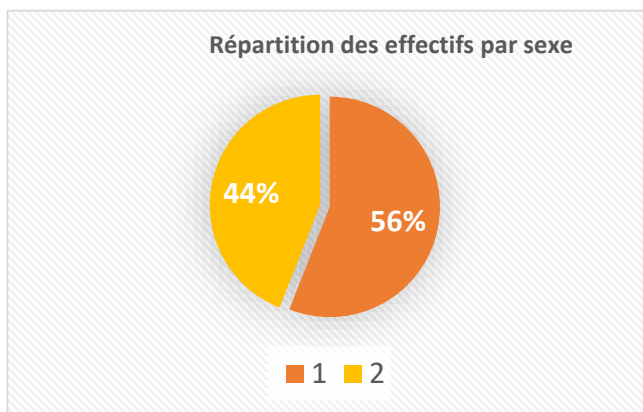
2.5.1 – Focus sur les charges de personnel

- Les charges de personnel s'élèveront ainsi à 9,4M € en 2020 et seront constituées des éléments de rémunération suivants :

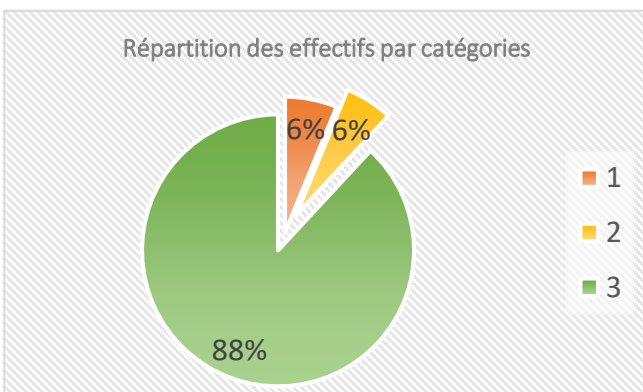
	CA 2019 estimé	Projet BP 2020
Charges de personnel	9 220 163	9 400 000
Charges patronales	2 703 956	2 756 727
Traitement de base indiciaire	5 430 119	5 536 006
NBI	78 778	80 314
SFT	50 332	51 313
Régime indemnitaire	907 912	925 616
Heures supplémentaires	49 066	50 023

2.5.2 – La structure des effectifs

- Au 30 septembre 2019, la situation est la suivante :

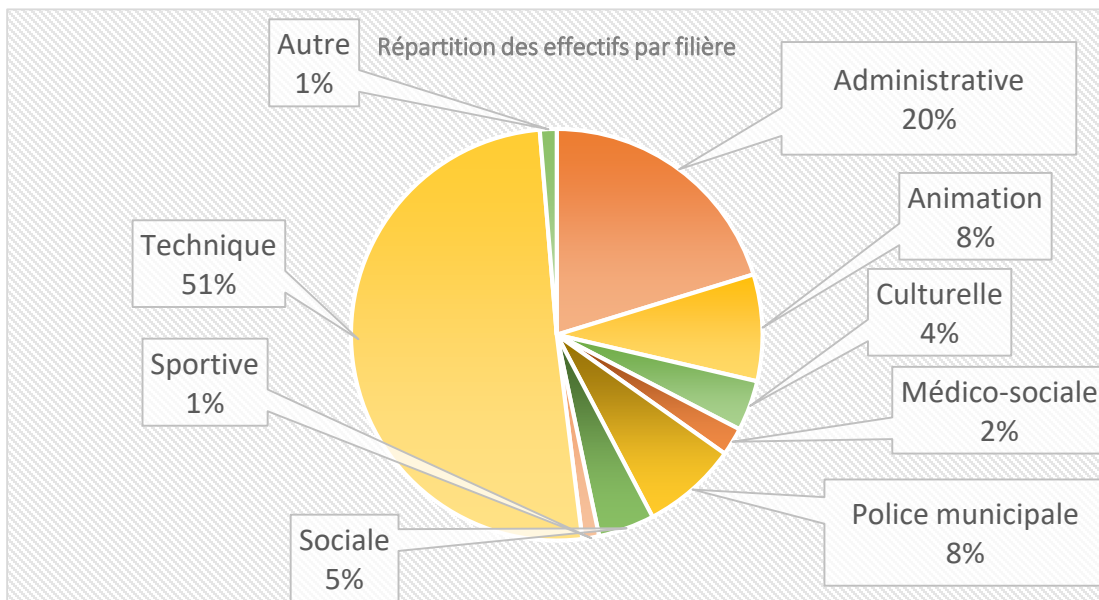


- Le personnel est majoritairement féminin à hauteur de 56 % soit une répartition classique dans le secteur local



- Quatre agents sur cinq appartiennent à la catégorie C. La répartition des effectifs entre les différentes catégories est conforme à ce que l'on retrouve généralement dans les communes de strate équivalente

2.5.2 – La structure des effectifs



➤ A noter la présence importante des filières techniques et administratives, répartition classique dans les communes de même strate.

- S'agissant de l'évolution prévisionnelle des effectifs pour l'année 2020, il conviendra de continuer à s'interroger systématiquement à chaque départ d'agents, en fonction de l'évolution des métiers et des compétences de la collectivité et des normes ou règles d'encadrement, sur la nécessité du remplacement de l'agent selon 3 modalités principales :
- Remplacement avec une organisation et des missions identiques ou accrues
 - Non remplacement avec externalisation des missions
 - Non remplacement avec réorganisation en interne

2 – Les orientations de fonctionnement

2.5.2 – Vue d'ensemble des dépenses pour 2020

Chapitre	Libellé	BP 2018	%	BP 2019	%	Projet BP 2020 (En K€)	%	Variation (2020/2019)En %
011	Charges à caractères général	3 219 896	20,99%	3 339 426	21,62%	3 318	21,58%	-0,62%
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 361 050	61,03%	9 360 000	60,61%	9 400	61,15%	0,43%
014	Atténuation de produits	55 000	0,36%	29 409	0,19%	31	0,20%	7,11%
65	Autres charges de gestion courante	2 208 704	14,40%	2 251 305	14,58%	2 235	14,54%	-0,70%
66	Charges financières	310 000	2,02%	310 000	2,01%	280	1,82%	-9,68%
67	Charges exceptionnelles	183 000	1,20%	153 190	0,99%	108	0,70%	-29,05%
Total dépenses réelles de fonctionnement		15 337 650	100%	15 443 330	100%	15 372	100%	-0,46%

2 – Les orientations de fonctionnement

2.6 – Hypothèse d'ensemble des recettes de fonctionnement retenues pour le BP 2020

- **Recettes évaluées à périmètre constant compte tenu des contraintes financières qui s'appliquent également à l'ensemble de nos partenaires institutionnels :**
 - **Les produits des services** enregistrent les recettes de fonctionnement des différentes régies municipales (Médiathèque, centre de loisirs, cantines, sports, ...). L'objectif est de maintenir le niveau de recettes issues des services publics et de ne pas augmenter les tarifs des régies communales ;
 - **Le produit des droits de mutation** est directement lié aux transactions immobilières effectuées sur le périmètre du territoire communal. Il varie d'une année sur l'autre et son estimation est difficile. En 2018, ce produit a été très dynamique. Pour une prévision de 260.000 euros au stade du BP 2019, près de 286 K€ ont été perçus au 30-10-2019. La prévision pour 2020 est donc portée à 280.000 euros;
 - **Les autres recettes** (taxe sur l'électricité et autres produits de gestion courante, ...) seront reconduites sur les mêmes bases que les années précédentes compte tenu de leur stabilité.
 - S'agissant des **recettes fiscales**, considérant le maintien des taux actuels, le produit fiscal n'évoluera qu'en fonction de l'élargissement de la base (nouvelles constructions) et de la revalorisation des valeurs locatives consécutive à la loi de finances 2020 (basée sur le dernier indice des prix à la consommation connu soit 0,9%). Par ailleurs et en raison de la réforme touchant la taxe habitation (suppression progressive sur 3 ans), une évolution nominale est retenue au taux de +1% à l'étape du budget primitif. Ces éléments seront ajustés lors de la présentation du budget supplémentaire. Le produit attendu au stade du budget primitif 2020 s'élève à 8.330 K€
 - **Les dotations de la Communauté d'agglomération** de Nîmes Métropole devraient être stables en 2020 en l'absence de transfert de compétence prévu soit 2.197 K€ au titre de l'attribution de compensation et 171 K€ pour la dotation de solidarité communautaire.

2 – Les orientations de fonctionnement

2.6.1 – Vue d'ensemble des recettes pour 2020

Chapitre	Libellé	BP 2018	%	BP 2019	%	Projet BP 2020 (En K€)	%	Variation (2020/2019) En %
013	Atténuation de charges	41 500	0,24%	53 500	0,31%	113	0,64%	111,21%
70	Produits des services, du domaine,...	735 597	4,19%	711 079	4,12%	745	4,22%	4,88%
73	Impôts et taxes	11 651 811	66,37%	11 391 151	65,97%	11 680	66,14%	2,54%
74	Dotations et participations	5 086 151	28,96%	5 077 830	29,41%	5 088	28,81%	0,20%
75	Autres produits de gestion courante	31 240	0,18%	31 240	0,18%	31	0,17%	0%
76	Produits financiers	7 300	0,04%					NS
77	Produits exceptionnels	3 000	0,02%	3 000	0,02%	3	0,02%	0%
Total recettes réelles de fonctionnement		17 556 599	100%	17 267 800	100%	17 660	100%	2,28%

2 – Les orientations de fonctionnement

2.7– Analyse capacité d'autofinancement

Libellé	BP 2019	Projet de BP 2020
Total produits de gestion (A)	17 386	17 720
Total charges de gestion (B)	14 897	14 841
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	2 489	2 879
Résultat financier	-310	-280
Résultat exceptionnel	-150	-105
CAF brute	2 028	2 493
Annuité en capital de la dette	1 420	1 450
CAF nette prévisionnelle (en K€)	609	1 043

- **Préservation de la capacité d'autofinancement** : Permet de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne et non par un seul recours massif à l'emprunt. Permet également de rassurer les partenaires financiers sur les efforts effectués par la collectivité et de bénéficier ainsi de meilleures conditions de prêt.

3 – Les orientations de la section d’investissement (pour rappel de 2019)

La commune poursuit le programme d’investissement ambitieux mis en œuvre depuis 2014 au service de la modernisation de notre ville. L’essor des investissements réalisés pour lesquels les premiers travaux ont commencé dès 2015, a permis en cette année 2019 de voir l’achèvement de projets structurants pour notre commune.

Pour mémoire, les politiques publiques conduites ont vu les réalisations suivantes aboutir :

- **Aménagement de l’espace** : rénovation des lotissements, réaménagement du centre ville, rénovation de la salle Cazelle... ;
- **Economie** : développement activité économique Artiparc Mitra, amélioration de la voirie communale ;
- **Tourisme** : poursuite de la restauration de l’Abbatiale de Saint-Gilles inscrite au patrimoine mondial de l’UNESCO ;
- **Rénovation urbaine** : réalisation des travaux du PNRQAD (Rénovation du centre historique) ;
- **Enfance** : réaménagement et requalification des écoles (Jean-Jaurès, Les Calades et Victor Hugo) ;
- **Sports et loisirs** : création d’un terrain de football synthétique

L’évolution des dépenses d’équipement aux comptes administratifs depuis 2015 s’est réalisée en préservant les équilibres financiers du budget communal et notamment l’encours de dette comme évoqué précédemment.

L’année 2020 poursuivra la réalisation des projets inscrits dans le cadre du plan pluriannuel d’investissement d’un montant supérieur à 42 millions d’euros. La faisabilité financière autorisant l’accomplissement de ces projets structurants est assurée par la préservation d’une capacité d’autofinancement élevée mais surtout par la recherche continue de toutes les subventions possibles.

3 – Les orientations de la section d'investissement

3.1 – Réalisation et financement des dépenses d'équipement de 2013 à 2019

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CAA 2019
Montant dépenses d'équipement réalisées	4 908 364	4 193 673	5 506 389	8 523 911	14 222 014	17 434 088	14 000 000
Volume mandaté (hors travaux en régie)	2 510 599	2 775 945	3 788 017	6 381 760	8 552 154	9 636 413	10 500 000
Volume RàR	2 397 765	1 417 728	1 718 373	2 142 150	5 669 860	7 797 675	3 500 000
Ratio n° 4 (1)	221	213	286	466	648	721	771
Moyenne strate (2)	387	321	263	263	300	324	NC
Financement des dépenses d'équipement	4 908 364	5 621 621	5 506 389	8 523 911	14 222 014	17 434 088	14 000 000
Autofinancement (Affectation résultat et excédent fonctionnement)	3 101 471	2 633 205	4 110 957	4 070 151	4 487 982	6 677 446	3 826 403
Subvention (Y compris RàR)	362 859	2 194 271	826 330	1 871 364	7 154 678	7 794 239	6 760 589
Emprunts	1 000 000	0	0	2 000 000	1 557 000	1 543 000	1 970 000
FCTVA	353 791	688 923	426 864	461 099	960 922	1 252 587	1 323 008
Autres recettes	90 243	105 222	142 239	121 297	61 432	166 816	120 000
(1) Dépenses d'équipement / population - (2) Cf. compte administratif de l'année							

3 – Les orientations de la section d’investissement

3.2 – Les orientations de l’exercice 2020

- Poursuite et actualisation du Plan Pluriannuel d’investissement (PPI 2015-2020) ;
- Prolongement de la politique de gestion de dette active :
 - Poursuite du partenariat avec un prestataire spécialisé ;
 - Accompagnement à la consultation des établissements bancaires en vue d’obtenir les meilleures conditions de financement possibles ;
 - Renégociation d’emprunt(s) en fonction d’opportunités liées à l’évolution des marchés financiers.
- Recherche permanente de financements (Subventions, participations, fonds de concours, ...) auprès de tous les partenaires institutionnels afin d’accroître au maximum nos ressources propres et limiter le recours à l’emprunt (source d’augmentation des charges financières) ;

Les opérations d’investissement suivantes seront inscrites au budget primitif 2020 :

- Extension du système de vidéosurveillance : 250 K€;
- Travaux de construction de courts de tennis couverts : 1 600 K€
- Etudes préalables dans le cadre de la maîtrise d’œuvre liée à la réhabilitation de l’école Jules Ferry : 50 K€
- Travaux de réhabilitation de l’accueil de la mairie : 160 K€
- Amélioration divers bâtiments, acquisitions diverses et équipements services communaux : 696 K€
- Travaux de rénovation de voirie urbaine : 575 K€
- Travaux de rénovation voirie lotissement : 500 K€
- Poursuite de l’amélioration de l’habitat dans le cadre du PNRQAD : 463 K€, ...

Le projet de budget primitif 2020 prévoit l’inscription d’une enveloppe de 4.420 K€ au titre des dépenses d’équipement.

3 – Les orientations de la section d’investissement

3.3 – Le financement des dépenses d’équipement

Le financement des dépenses d’investissement mises en œuvre pour le budget primitif 2020 sera assuré par :

1. Subventions et participations de différents partenaires : 552 K€ (Projets de BP et BS compris), dont :
 - Création d’un guichet unique : 106 K€ ;
 - Aménagement secteur voiries du Château : 426 K€ ;
 - Rénovation énergétique de 4 logements communaux 20 K€
2. Virement de la section de fonctionnement et dotations amortissement et provisions : 2.326 K€ ;
3. Dotations (FCTVA (compte tenu dépenses d’équipement arrêtées au 31-10-2019) et Taxe Locale d’Equipement) : 1.510 K€ ;
4. Recours à l’emprunt : 1.669 K€;

4 – Conclusion

Malgré des lois de finances toujours aussi contraignantes pour les budgets des collectivités territoriales, la dynamique d'investissements au profit de la rénovation de la commune sera poursuivie. Ce rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2020 s'inscrit dans la trajectoire volontariste et mesurée conformément aux orientations budgétaires des années précédentes.

L'attractivité touristique et économique de notre ville est également au cœur d'une étude conduite par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole à l'initiative de vos représentants élus au sein de cette instance. Cela positionnera notre ville dans un parcours touristique rayonnant dans le département, la région voire plus largement. Par ailleurs, Saint-Gilles, deuxième commune de l'agglomération, compte tenue de sa position géographique, bénéficie d'investissements réalisés par la Communauté d'agglomération sur ses propres équipements (déchetterie, station d'épuration, ...), au profit des saint-gillois.